



Document d'objectifs

*Site Natura 2000 FR8301087
"Sucs de Breysse"*



Année de réalisation : 2011



SOMMAIRE

1- AVANT-PROPOS

2- MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

3- REMERCIEMENTS

4- INTRODUCTION GENERALE

5- PRESENTATION GENERALE DE NATURA 2000

6- FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000

7- TABLEAUX ET SYNTHESSES

7.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

Tableau 1 : Données administratives

Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site

Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Tableau 4 : Données abiotiques générales

Tableau 5 : Grands milieux

Tableaux 6, 7, 8 : Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire (annexe I et II de la directive « Habitats, faune et flore »)

Tableau 9 : Espèces et habitats d'intérêt patrimonial mais non inscrite dans la directive H.F.F.

7.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

Tableaux 10, 11, 12 : Enjeux et objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

7.3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Tableau 13 : Mesures

7.4- SUIVI

Tableau 14 : Suivi des mesures

Tableaux 15, 16 : Suivi de la gestion des habitats naturels et des espèces

8- CONCLUSION

9- BIBLIOGRAPHIE

10- ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS

11- ANNEXES D'AIDE A LA LECTURE

Annexe 2 : abréviations et acronymes

Annexe 3 : glossaire

Annexe 4 : code FSD

1- AVANT PROPOS

L'intégration du site «Sucs de Breysse» dans le réseau Natura 2000 a commencé en 1993, avec la désignation des « Sucs de Breysse » en ZNIEFF de type I (Cf. Annexe B3). Cette désignation se justifiait par la présence d'un patrimoine géologique et écologique remarquable. Ainsi, de nombreuses espèces notamment de rapaces nocturnes mais aussi de plantes rares et ou menacées ont été répertoriées sur la zone. C'est en 2002, que le site est proposé en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC) (Cf. Annexe B1). Les principales raisons de cette désignation sont la présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire : la Hêtraie à Aspérulo-Fagetum (9130) accueillant un grand nombre d'espèces végétales rares (un autre habitat la Hêtraie à Céphalanthero-Fagion (9150) était mentionné par le passé mais ce rattachement étant limite, il ne saura pas retenu par ce Document d'objectifs).

C'est en 2009 que la démarche Natura 2000 est lancée sur le site, avec comme structure porteuse l'Etat représenté par la D.D.T.

L'O.N.F. et le C.P.I.E. du Velay ayant comme mission de rédiger le Document d'objectifs en partenariat avec les services de l'Etat et les acteurs locaux, afin ensuite d'initier le processus d'animation et de contractualisation sur le site.



Leucojum vernum L. ou Nivéole de printemps

2- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR83041087 « SUCS DE BREYSSE »

Maître d'ouvrage

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Auvergne
Suivi de la démarche : Service Eau Biodiversité et Ressources, MARSY Sylvain, DREAL Auvergne
Service du patrimoine environnemental, GIRARD Jean-Jacques, DDT Haute Loire

Structure porteuse

Etat (représenté par la MEDDTL)

Opérateur

Office National des Forêts (O.N.F.) et le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement du Velay (C.P.I.E. du Velay)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : « LE COQUEN Michael (O.N.F.) / BORGET Jean-noël (C.P.I.E. du Velay) »

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : « LE COQUEN Michael (O.N.F.) / Thomas DARNIS (O.N.F.) »

Contribution / Synthèse / Relecture : « LE COQUEN Michael (O.N.F.) / BORGET Jean-noël (C.P.I.E. du Velay) »

Validation scientifique : membres du CSRPN Auvergne chargé de suivre l'élaboration du Document d'objectifs

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats :

- DARNIS T. / ONF (2006), Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301087 « Sucs de Breysse ». Décembre 2006, 28 pages

Crédits photographiques (couverture)

Photographie couverture : LE COQUEN Michael, 2010

Illustration couverture : LE COQUEN Michael, 2010

Illustration p. 1 & p.8 : LE COQUEN Michael, 2010

Illustration p.8 : www.natura2000tourism.eu/aboutnatura2000.html

Référence à utiliser

LE COQUEN M., BORGET J-N. / O.N.F. & C.PI.E. du Velay (2011), Document d'objectifs du site Natura 2000 « Sucs de Breysse » FR8301087. Janvier 2011, p.

3- REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

M. Michel ARCIS (Monastier-sur-Gazeille) - M. Jean-Jacques PEIRO (Présailles) - M. Joël DARNIS (Alleyrac), maires des communes concernées

M. Pierre TABOURIN - M. Sylvain MARSY, DREAL Auvergne

M. Jean-Jaques GIRARD, DDT Haute Loire

M. Thomas DARNIS, ONF

M. Jean Luc PARREL, CRPF Haute-Loire

M. Denis BARE – M. Robert MERLE, FDC

M. Hubert ASPERTI, ONCFS

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.

4- INTRODUCTION GENERALE

D'une surface de 118.46 ha, le site « Sucs de Breysse » se situe sur deux volcans de type strombolien (les deux plus jeunes volcans du département), au niveau des communes du Monastier-sur-Gazeille, Présailles et d'Alleyrac (Cf Annexe B4, B5, B6). Il a été principalement désigné en regard de sa Hêtraie à *Aspérulo-Fagetum* accueillant un grand nombre d'espèces végétales rares (rare à exceptionnel pour le département). Les milieux forestiers, omniprésents sur le secteur, se caractérisent par une grande diversité d'habitats dont un d'intérêt communautaire et deux habitats intra-forestiers relevant également de la directive. Ils accueillent également une espèce d'intérêt communautaire : une bryophyte, la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis* (DC.) Moug. & Nestl.).

Ses différents versants hébergent **une espèce d'intérêt communautaire et trois habitats d'intérêt communautaire**. Ainsi, bien que de taille restreinte, le patrimoine écologique du site est relativement fort.

L'Office National des Forêts (O.N.F.) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Velay (C.P.I.E. du Velay) ont été désignées structures opératrices du site, le 16 juin 2009. Cette coopération a donc été amenée à élaborer le Document d'objectifs du site, selon les phases suivantes :

- **Inventaire et analyse écologique et socio-économique,**
- **Définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs,**
- **Propositions d'actions.**

Afin de mener à bien ce travail, chacune de ces phases a été réalisée en partenariat avec un groupe de travail, composé d'acteurs locaux et validées par le comité de pilotage local.

5- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus remarquables

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE ;
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

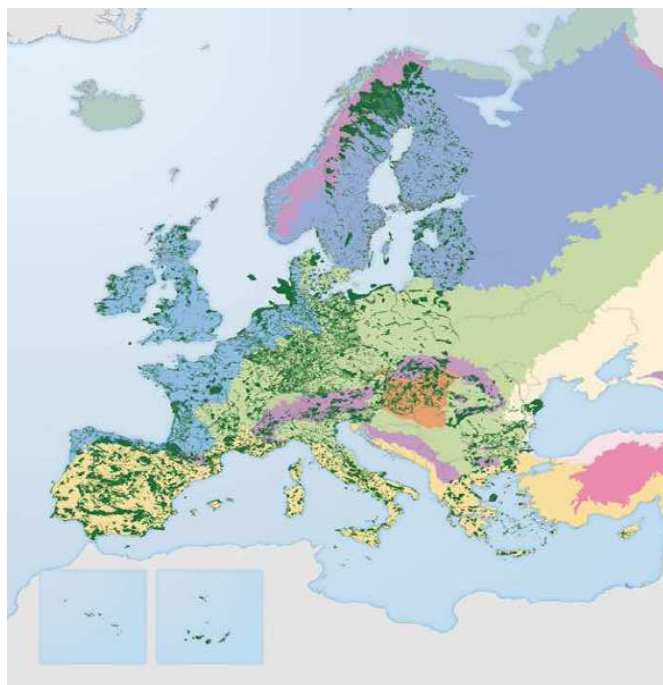
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1752 sites pour 12,53 % du territoire métropolitain** soit 6 883 919.72 ha hors domaine marin qui représente 4 042 936.75 ha (chiffre issu de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel au 30 septembre 2010) :

- **1368** sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,46 % de la surface terrestre de la France, soit **4 649 118.72 ha** ;
- **384** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,92 % de la surface terrestre de la France, soit **4 350 782.84 ha**.

NATURA 2000 en Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend **95 sites** qui couvrent **379 117.59 ha**, soit **14,48 %** du territoire régional :

- **83 sites** (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent **3,78 %** de la surface de la région, soit **98 928.37 ha** ;
- **12 sites** (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent **12,29 %** de la surface de la région, soit **321 815.2 ha** ;
- **2 100 km** de rivières.



Le réseau Natura 2000 en Europe (zone en vert)

6- FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : « **Sucs de Breysse** »

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC): **04/2002**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : **non**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR8301087**

Localisation du site Natura 2000 : **région Auvergne**

Localisation du site Natura 2000 : **département Haute-Loire (43)**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne

« Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **118.46 Ha**

Préfet coordinateur : **M. DIDIER Richard, Préfet de la Haute-Loire**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de

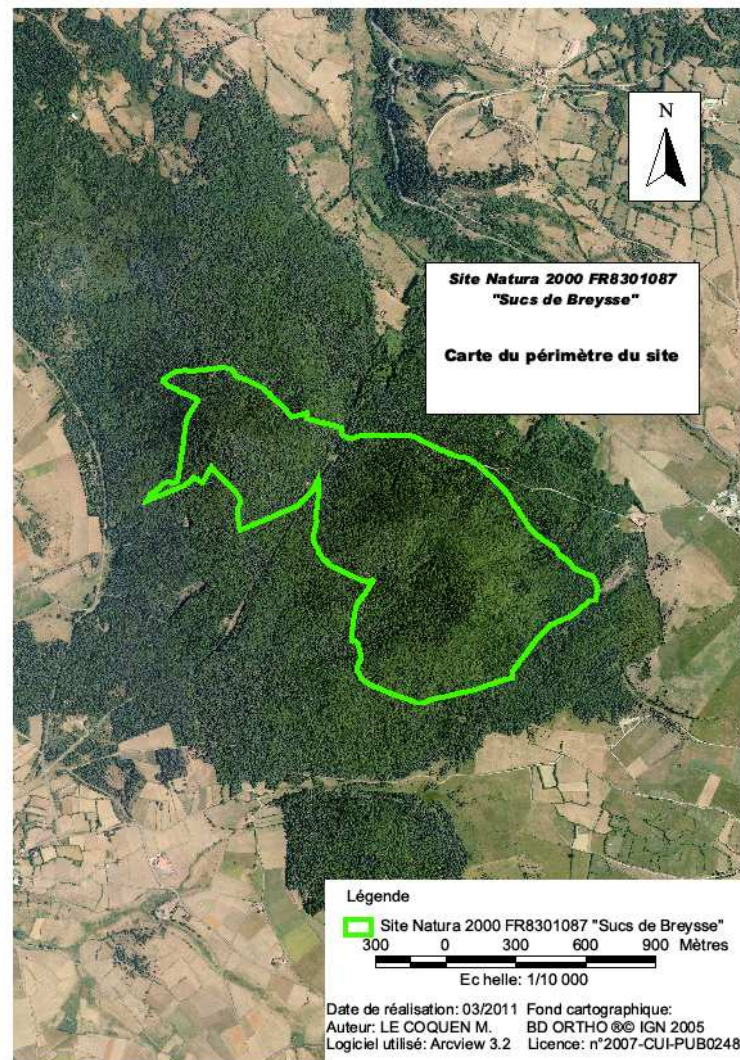
l'élaboration du Docob : **M. DUBRESSET Bertrand**

Structure porteuse : **Etat (représenté par la DDT Haute-Loire)**

Opérateur : **O.N.F. et C.P.I.E. du Velay**

Commissions ou groupes de travail : **Groupe de travail Tourisme et Loisirs nature
et Groupe de travail Forêt**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : **Cf. Annexe**



7- TABLEAUX ET SYNTHESSES

8.1- RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Le site des « Sucs de Breysse » est un site de 118.46 ha, comportant un ancien massif forestier homogène. Ce dernier, est développé sur deux volcans stromboliens récents (environs 37 500 ans) à cratère égueulé.

Le site est assis sur trois territoires communaux :

- Territoire communal d'**Alleyrac** pour sa majorité : Alleyrac étant une petite commune rurale de 121 habitants, située le long de l'Holme , petit cours d'eau se jetant dans la Loire.
- Territoire communal de **Présailles**, commune rurale de 157 habitants située sur le plateau.
- Territoire communal du **Monastier-sur-Gazeille** , chef lieu de canton de 1 738 habitants.

Ce territoire se situe, géographiquement et économiquement, à la jonction entre le plateau du Mézenc, le plateau du Devès et le bassin du Puy-en-Velay (via le vallée de la Loire).

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Auvergne		D.R.E.A.L.
Départements	1	Haute-Loire (43)		D.R.E.A.L.
Communes et collectivités territoriales	3 communes 1 Canton 1 communauté de commune	Monastier-sur-Gazeille : 30 ha soit 25.5 %du site Présailles : 30 ha soit 25.5 % du site Alleyrac : 58 ha soit 49 % du site Canton du Monastier-sur-Gazeille Mézenc	Le site n'occupe qu'une très petite partie des territoires communaux des communes concernées. La commune d' Alleyrac est fortement concernée : 49 % du site, les deux autres communes sont concerné à la hauteur de 25 .5 % du site. Tous les terrains sont privés	SIG

Habitants	2016 Habitants pour les communes autour du site (aucun habitant dans le site)	Monastier-sur-Gazeille : 1 738 hab Présailles : 157 hab Alleyrac : 121 hab	Le Monastier et les 2 autres communes concernées sont, sur le plan démographique, totalement différentes commune plus urbaine de la vallée de la Gazeille en lien avec le Puy-en-Velay / commune rurale de plateau	INSEE (recensement 2007)
Parcs nationaux et Parcs régionaux	aucun			D.R.E.A.L.
Réserves naturelles (RNN, RNR)	aucun			D.R.E.A.L.
ENS	aucun			D.R.E.A.L.
APB	aucun			D.R.E.A.L.
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBD, RNI, RNCFS...	aucun		Pas d'autres statuts de protection : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, RBd, RNCFS, sites classés ou inscrits, monuments classés	D.R.E.A.L.
Sites classés	aucun			SIG
Autres zonages connus (zones humides, ZICO, ZNIEFF, ...)	1 ZNIEFF de type 1	ZNIEFF n°00008038 « Sucs de Breysse »	Périmètre plus grand que le site Natura 2000 puisqu'il comprend la totalité des Monts Breysse (Petit suc et Grand suc)	D.R.E.A.L.
Réserves de pêche et de chasse	aucun			Fédération de chasse 43
SAGE, SDAGE	aucun			D.R.E.A.L.
Classement en zone montagne	1		Les 3 communes sont classées en zone de montagne	D.D.T.
Autres politiques territoriales			Pas d'autres politiques territoriales à mentionner (contrats de rivière, chartes environnement, autres sites Natura 2000, Scot, Pays, ...) dans lesquelles sont engagées les communes.	D.R.E.A.L.

Cartes à consulter : Annexes à consulter

Carte 1 : Carte de localisation du site

Carte 2 : Carte des limites administratives

SYNTHESE

Le site concerne 3 communes (principalement la commune d'Alleyrac) appartenant au canton du Monastier-sur-Gazeille.

La démarche NATURA 2000 s'inscrit dans une politique de connaissance du site déjà affirmée avec la création d'une ZNIEFF de type 1 en 1993. Cette volonté d'inventaire, de recherche naturaliste, de connaissance du site est portée par les associations locales de protection de la nature, dont le Groupe Géologique de Haute-Loire (G.G.H.L.), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (C.P.I.E.) du Velay, la Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O.) et le Conservatoire Botanique National du Massif Central (C.B.N.M.C.) Dans le cadre de cette politique de vulgarisation des connaissances, le groupe géologique a déjà engagé des petites actions de communications à travers des sorties géologiques.

Par contre, hormis le fait d'appartenir au réseau NATURA 2000, la politique de protection n'est pas intégrée à une politique territoriale de protection plus globale (parc naturel, charte environnementale, autres statuts écologiques sur plus grande surface, ...).
Au regard de sa petite taille, l'intérêt principal du site réside dans sa rareté géologique et floristique, à même d'en faire un outil pédagogique de proximité.

7.1- TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	0		0.00		Cadastre
Propriétés des communes et EPCI	0		0.00		Cadastre
Grandes propriétés privées	22	Propriétés forestières privées	37.69	Parcelle relativement importante (>1ha) dont la parcelle 000 E 1497 de 5.6ha et la parcelle 000 E 1478 de 3.5 ha	Cadastre/ C.R.P.F.
Petites propriétés privées	222	Propriétés forestières privées	80.77	Parcelle petite à très petite (<1ha) ou le taux d'indivision est important	Cadastre

Cartes à consulter : Annexes à consulter

Carte 2 : Carte des limites administratives

SYNTHESE

Le périmètre du Document d'objectifs a été calé sur le périmètre des parcelles cadastrales afin de simplifier la gestion des mesures Natura 2000 qui viendront s'ajouter à la gestion courante des parcelles.

244 parcelles cadastrales sont incluses dans le site, appartenant à 393 propriétaires (propriétaire unique ou en indivision, Cf Annexe C3). Parmi ces propriétaires, 22 ont des surfaces significatives (> 1 ha), couvrant ainsi une surface de 37.69 ha, soit 31.82 % du site Natura 2000.

Cette situation foncière amène le désavantage de complexifier la gestion. En effet, il n'y a pas de propriétaire majoritaire et la totalité du site est représenté par des propriétés privées.

En conséquence, les contacts avec les propriétaires privés devront être nombreux et réguliers du fait du micro-parcellaire et des nombreuses indivisions.

La gestion des grandes parcelles a un impact significatif dans la préservation des espèces et habitats du site Natura 2000 « Sucs de Breyse ». Il est donc nécessaire de communiquer et de sensibiliser en priorité les propriétaires de grandes parcelles.

7.1- TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol (nomenclature FSD en annexe)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Activité sylvicole	160	393 propriétaires	PSG=0 CBPS=0 D'ordre général, La hêtraie est exploitée essentiellement pour son bois de chauffage. La structure des peuplements est de type taillis et taillis-sous-futaie. Les prélèvements sont faibles et les débouchés sont essentiellement du bois de chauffage.	C.R.P.F./ O.N.F.
Activité sylvicole	161,162	Environ 7 ha soit 6% du site	Plantation résineuse (Epicéa, sapin pectiné, Douglas) en bas de versant du grand Suc	O.N.F.
Activité sylvicole	164		Variée et très disparate en fonction des propriétaires	O.N.F.
Activité sylvicole	165		Variée et très disparate en fonction des propriétaires	O.N.F.
Carrière (extractions de roches)	301	Non concerné	Quelques carrières en activités en périphérie du site. Les petites carrières anciennes du site sont toutes abandonnées.	O.N.F.
Activité cynégétique	230	3 ACCA 77 sociétaires sur Monastier-sur-Gazeille 33 sociétaires sur Alleyrac	Espèces principalement chassées : Chevreuil, sanglier, Lièvre, Perdrix grise et rouge, Bécasse des bois.	Fédération de chasse / O.N.C.F.S. (2010)
Tourisme	620 (622,623)	Modéré	2 types d'usagers : - usagers locaux, cadre familial et détente : promenade équestre, promenade dominicale pédestre, pique-nique, champignons... - usagers sportifs : VTT, engins motorisés Fréquentation acceptable mais à encadrer pour le deuxième type d'usager.	C.P.I.E. du Velay / O.T. du Mezenc
Projets	0			

Cartes à consulter : Annexes à consulter

- Annexe 3 : Codes FSD

SYNTHESE

Le site étant relativement loin de tout village, les activités humaines sont peu nombreuses et présentent un impact faible sur les milieux naturels.

La seule activité économique exercée sur le site est l'activité liée à la gestion forestière (exploitation des bois, travaux sylvicoles). **La forêt couvre plus de 90% de la surface du site.**

- **Peuplements de faible valeur économique:** Les peuplements situés sur les milieux et hauts de versants sont de qualité très moyenne voir nulle du fait des potentialités stationnelles limitées : sol superficiel notamment. Ces peuplements sont essentiellement des hêtraies mélangées, plus ou moins issues de souche, avec une strate de taillis et sous-étage arbustive parfois assez importante. Peu d'accès permettent l'exploitation et les bois ont peu d'intérêt économique. En effet, les hêtres sont de faible diamètre, tortueux et situés sur une pente importante.

- **Peuplements de moyenne à bonne valeur économique:** La sapinière et la hêtraie sapinière dans certains secteurs (versant nord): quelques beaux sapins, avec quelques débouchés possibles pour le bois de charpente. L'exploitation du bois est rendue possible par la présence de quelques pistes forestières (layons). On note la présence de quelques plantations résineuses de faible surface : plantation d'Epicéa, de Douglas et de Sapin pectiné en bas de versant du grand Suc.

- **Gestion :** Les propriétés ne disposent pas d'un plan simple de gestion. Nous n'avons pas de données sur la gestion pratiquée. Du fait des conditions d'exploitation et de la qualité des peuplements, nous pouvons penser que l'activité d'exploitation forestière est limitée à quelques secteurs (bas de versant, plateau, plantations résineuses, quelques grumes de qualité moyenne à bonne, bois de sapin pectiné, bois de chauffage et trituration...), ainsi qu'une gestion extensive concernant de l'exploitation de bois de chauffage.

- **Conclusion :** Les traitements sont différents en fonction des stations, des peuplements et des propriétaires. Ainsi, on trouve aussi bien des peuplements menés en futaies, qu'en taillis, qu'en taillis-sous-futaie. La forêt est donc relativement hétérogène et les prélèvements et menaces le sont tout autant.

Deux activités de loisirs ont été identifiées

La chasse peut être qualifiée de raisonnée. Les prélèvements effectués sont faibles et ne nuisent pas au renouvellement des populations. Quant à la randonnée, elle n'a aucun impact sur le site si elle est modérée et bien guidée. En revanche, la pratique de sports motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation est à surveiller, car elle peut s'avérer impactante sur les milieux naturels

7.1- TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	Nombre et pourcentage de recouvrement des différents éléments	Le site est installé sur deux jeunes sucs de type strombolien (cône de scories) (Cf. Annexe B8)	C.P.I.E. Velay / B.R.G.M.
Hydrologie	sans objet		
Climat	Température moyenne : entre 6 et 7 °C Précipitation moyenne : entre 1000 et 1100 mm/ an Heures d'ensoleillement : environ 2 000 Nombre moyen annuel de jours de gel : entre 150 et 160 jours	Le secteur est soumis à 3 influences : - Océanique, apportant de nombreuses pluies - Continentale et montagnarde, se traduisant par une amplitude thermique importante - Méditerranéenne, amenant des vents forts Sud - Sud-est et des pluies orageuses soudaines et sur-abondantes (épisode cévenol) (Cf. Annexe B2)	Météo France
Pédologie	Pas de données chiffrées	Sols bruns ocreux (Podzosol ocrique), de profondeur et de charge en cailloux variable - plateau : sol moyennement profond à profond en fonction de l'éloignement des sucs. - haut de versant et sommets des sucs : sol superficiel - Pied de versant : sol enrichie en colluvion mais forte charge en cailloux	O.N.F.
Topographie	Altitude : de 1150 m à 1 290 m Altitude moyenne : 1200 m	Le relief est accidenté, présentant de fortes pentes au sommet des versants et des éboulis. 3 grands types de relief : plateau versant cratère (point bas) 2 expositions principales nord à nord-est au nord du site sud à sud-est au sud du site	I.G.N, (carte 1/25000)
Hydrographie	Aucune donnée	aucun écoulement d'eau surfacique sur le site. Au nord ouest : fontaine du Berger À l'ouest : le ruisseau du Merdanson Au sud, narce et tête de bassin versant pour le ruisseau de l'Holme qui se jette dans la Loire à Goudet	I.G.N, (carte 1/25000)

SYNTHESE

Le site est situé sur deux jeunes sucs, et présente des versants parfois abrupts, orientées Nord, Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Sud-Est. Le climat se caractérise par des températures froides (150 jours de gel) et des précipitations moyennes à élevées (1000 mm/an).

Le sol est profond (scories) sur les bas des versants. En quelques endroits, le socle rocheux est apparent, se présentant sous forme d'éboulis.

Les conditions abiotiques du site, comme la pente, l'exposition ou l'altitude, peuvent être très diverses, ce qui conduit à une mosaïque de milieux.

7.1- TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DECRITS DANS LE FSD)

Ecosystèmes	Surface en % surface du site	Etat sommaire de l'écosystème à dire d'expert (3 niveaux)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces identifiées ou estimées en lien avec les activités identifiées dans le FSD	Origine des données
Forêts	98%	Etat Bon à Moyen (plantation de résineux)	Hêtraie de l'Asperulo-Fagetum (9130)	Buxbaumie verte (1386)	160- Coupes rases 161- Plantation de résineux exotiques 164- Eclaircie ou coupe rase importante 166- Coupes de vieux bois ou le retrait des chablis et volis peuvent dégrader significativement l'état de conservation des habitats forestiers	O.N.F.
Milieux rupestres	<1%	Etat Bon	Roches silicieuses avec végétation pionnière du Sedo-Sclerenthion (8230)	/	390- Exportation de matériaux, 720- Piétinement et sur-fréquentation 501- Création de piste (menaces probables mais non observées à ce jour)	O.N.F.
Infrastructures	<1%	/	(chemin)	/	/	O.N.F.
Autres informations : Lisière	<1%	Etat Bon	Végétations des lisières forestières nitrophiles, hydroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430)	/	160- Coupes rases 161- Plantation de résineux exotiques 190- Stockage important de bois 501-Création de piste (menaces probables mais non observées à ce jour)	O.N.F.

Cartes à consulter : Annexes à consulter

Carte 4 : Carte des grands écosystèmes

SYNTHESE

La forêt est omniprésente sur le site : il s'agit en majorité de hêtraies neutrophiles et, dans une moindre mesure, de hêtraies-pinèdes sèches. Ces habitats forestiers se caractérisent par leur diversité et leur spécificité d'implantation (orientation, station). Ainsi, celles situées en versant nord sont largement dominées par le Hêtre et ou le Sapin pectiné, alors que celles situées en versant sud sont dominées par le Hêtre et le Pin sylvestre. Elles sont constituées de nombreux habitats dont deux d'intérêt communautaire et représentent également un habitat d'espèce pour la Buxbaumie verte. La sylviculture est pratiquée mais impacte peu (le plus souvent car des exceptions existent) le milieu forestier.

Concernant la faune et la flore les espèces des Directives Habitats ou Oiseaux mentionnées, sont pour la plupart inféodées aux milieux forestiers : sous-bois, bois morts et sénescents et cavités de tronc, lisières forestières, forêt comme territoire de chasse, ... L'intérêt des habitats forestiers repose sur 3 points :

- intérêt en terme **de biodiversité forestière globale** car il s'agit d'écosystèmes complexes. Le bois mort, les stades sénescents, sont notamment des milieux particulièrement propices au développement d'une grande diversité d'espèces dont les mousses, les insectes saproxyliques, l'avifaune forestière, et les chiroptères nichant en forêt.
- **Intérêt paysager** pour le site : les forêts de pente jouent un rôle important pour la préservation des paysages des vallées et vallons. Les forêts de plateau participent à la qualité paysagère du site.
- **Protection des sols** pour les forêts de versant. Les milieux forestiers sont globalement en bon état de conservation.

Le reste du site (soit 2 % de sa surface totale) est recouvert par des pelouses et des chemins ainsi que des milieux rupestres et des lisières. Ces derniers accueillent deux habitats d'intérêt communautaire mais aucune espèce d'intérêt communautaire. Ces derniers, possède 3 intérêts majeurs:

- habitat naturel relativement **peu fréquent et de faible surface**, car en voie d'enrochement dans certains secteurs (remarque applicable aux milieux rupestres).
- **diversité** des espèces floristiques (apport d'espèces héliophiles et pionnières) et probablement **faunistiques** même si nous avons peu de données concernant l'entomofaune.
- **intérêt paysager** : ce milieu ouvert permet de diversifier le paysage forestier. Cet habitat apporte une autre ambiance au site.

De manière générale, la principale menace pour la préservation de ces milieux est liée à une intensification de la sylviculture et aux activités de loisir-nature mal encadrées : ballade (piétinement, cueillette), pique-nique (feux, déchets), pratique du VTT et des engins motorisés importante (tassements des sols, érosion).

7.1- TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats patrimoniaux	2 Habitats	-hêtraie à Céphalanthères légèrement thermophiles - hêtraie neutrocline à Calament à grandes fleurs et Aspérule odorante	O.N.F./ C.B.N.M.C.
Espèces patrimoniales	2 espèces de l'avifaune	L'avifaune d'intérêt patrimonial répertoriée est la suivante : - Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) - Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	L.P.O.
Espèces patrimoniales	14 espèces végétales	Les plantes d'intérêt patrimonial répertoriées sont les suivantes : - Anémone fausse renoncule (<i>Anemone ranunculoides</i>) - Cardamine à cinq feuilles (<i>Cardamine pentaphyllos</i>) - Céphalanthère rouge (<i>Cephalanthera rubra</i>) - Gagée jaune (<i>Gagea lutea</i>) - Gesse printanière (<i>Lathyrus vernus</i>) - Nivéole de printemps (<i>Leucojum vernum</i>) - Lis mortagon (<i>Lilium martagon</i>) - Chèvrefeuille des Alpes (<i>Lonicera alpigena</i>) - Mélampyre des forêts (<i>Melampyrum sylvaticum</i>) - Mélampyre des bois (<i>Melampyrum vaudense</i>) - Moehringie fausse mousse (<i>Moehringia muscosa</i>) - Pyrole à une fleur (<i>Moneses uniflora</i>) - Pyrole à fleurs verdâtres (<i>Pyrola chlorantha</i>) - Sorbier de Mougeot (<i>Sorbus mougeotii</i>)	O.N.F./ C.P.I.E. Velay/ C.B.N.M.C.

Cartes à consulter : Annexes à consulter

Carte 7 : Carte des espèces végétales patrimoniales

SYNTHESE

Le diagnostic écologique du site a permis d'identifier un grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial. Ainsi, on retrouve quelques espèces végétales rares à très rares. **Cette richesse biologique qui s'ajoute à une espèce d'intérêt communautaire, témoigne de vieilles forêts bien conservées et de conditions abiotiques diversifiés.**

La richesse faunistique du site est beaucoup moins bien connue que sa richesse floristique. Des inventaires complémentaires seraient nécessaires pour compléter les données. Il est fort possible de d'autres espèces d'intérêt communautaire soient présentes sur le site.

7.1- TABLEAUX 7, 8 ET 9 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés (nom d'après la directive 92/43, annexe I)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire : Favorable Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais Inconnu	État de conservation à l'échelle biogéographique : Favorable Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais Inconnu	Origine des données / Structures ressources
Hêtraies du <i>l'Asperulo-Fagetum</i>	9130	18.86 ha soit 16 % du site	Cet habitat est plus ou moins bien conservé en fonction de la topographie et de l'exposition ainsi que de son exploitation. Cet habitat se décline en plusieurs faciès mais 1 faciès figure dans la directive - 9130-12 : Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée, sur 18.86 ha soit 16 % du site	favorable	Favorable 227 sites en France pour la Hêtraies de <i>l'Asperulo-Fagetum</i> - 9130 (mais le 9130-12 est très ponctuel)	O.N.F. 2010 / www.natura2000.fr
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	646 m ² ou 0.06 ha soit 0.05 % du site	6430-6 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles Présence marginale sur le site Natura 2000	favorable	Favorable 495 sites en France	O.N.F. 2010 / www.natura2000.fr
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	241 m ² ou 0.05 ha soit 0.04 % du site	8230-2 Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central Présence très minime en mosaïque avec d'autres habitats	favorable	Favorable 95 sites en France	O.N.F. 2010 / www.natura2000.fr

Cartes à consulter : Annexes à consulter

Carte n°5 : Carte des habitats d'intérêt communautaire

TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées (nom d'après directive 92/43 annexes II)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire : Favorable Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais Inconnu	État de conservation à l'échelle biogéographique : Favorable Défavorable inadéquat, Défavorable mauvais Inconnu	Origine des données/ Structures ressources
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	1386	25 sporophytes sur un tronc	Cette mousse investit les bois pourrissants (tronc, branches, souches) de conifères essentiellement (Le Sapin pectiné de préférence). L'habitat 9130-12 : Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée est particulièrement intéressant pour l'espèce. L'habitat d'espèce est bien présent sur le site (1.56 ha soit 1.32% du site)	Favorable dans 1 secteur et défavorable inadéquat dans d'autres secteurs car manque de vieux bois.	41 sites connus en France mais sous étudié : inconnu	O.N.F. 2010 / www.natura2000.fr

Cartes à consulter : Annexes à consulter

Carte n°6 : Carte de la population de *Buxbaumia viridis*

SYNTHESE DES DEUX TABLEAUX (7, 8)

Tous les habitats identifiés sur le site sont des habitats d'intérêt communautaire inscrits à la Directive Habitat (annexe I).

Les habitats faisant la particularité du site sont **les habitats forestiers, milieux originaux et d'intérêt écologique majeur par la richesse notamment floristique qui leur est inféodée**. Ils couvrent 16% de la surface du site :

- Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée (9130-12) bien individualisé et présent sur les versants nord à nord-ouest.

Ces habitats sont, globalement, en bon état de conservation. Les atteintes observées sont l'**introduction d'espèces allochtones** (plantations d'épicéas et de sapins et de douglas) représentant cependant de petites surfaces. **Les stades forestiers sénescents sont quasiment absents**, sauf quelques arbres morts ou dépérissant sur les versants. Ceci est en partie lié à deux facteurs, sur le plateau, il s'agit en grande partie de peuplements de recolonisation et enfin la gestion forestière est plus présente car plus facile d'accès.

En revanche, les habitats des milieux ouverts sont peu représentatifs du site des « Sucs de Breysse ». Couvrant de petite surface et possédant un aspect en mosaïque au sein d'autres habitats (habitats forestiers notamment) ⁽¹⁾. Cependant, ils apportent une diversité biologique et paysagère. Ces derniers couvrent environ 1% de la surface du site :

- Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygroclines, héliophiles à semi-héliophiles (6430-6) à l'interface entre un chemin et un peuplement
- Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central (8230-2) très fragmentaire et dans une phase dynamique évolutive

Ces habitats deux sont en bon état de conservation globalement et ne sont pas menacés. Cependant, la surface de ces habitats est très réduite.

L'intérêt patrimonial des habitats naturels du site est avant tout lié à la présence d'une forêt montagnarde relativement ancienne. Des habitats boisés du site, seuls les plus âgés et les plus naturels présentent un intérêt écologique certain et la présence de la buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) en est la preuve.

⁽¹⁾ : Durant l'étude de Darnis (T.) en 2006, un habitat ouvert de la directive H.F.F n'a pas été retenu. En effet, l'habitat étant très fragmentaire et dans une dynamique évolutive assez rapide, il n'a pas été repris. Cependant, cet habitat est potentiel sur le site des « Sucs de Breysse ».

7.2- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/OBJECTIFS

7.2- TABLEAUX 10, 11 ET 12 : ENJEUX ET OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

TABLEAU 10 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels (optionnels)	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 3)	Cohérence avec les programmes en cours
A- Préserver les habitats et espèces pour lesquels le site a une responsabilité de conservation, celle-ci pouvant être menacée = Conserver un milieu d'intérêt écologique	A1 : Favoriser les essences autochtones (Hêtre notamment) dans les peuplements forestiers	Charte NATURA 2000	- 9130-12 : Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée	1386- Buxbaumie verte (action A2)	Sylviculture et exploitation forestière	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)
	A2 : Développer les stades forestiers sénescents afin de favoriser toute la diversité d'espèce qui y est inféodée	Charte NATURA 2000 Contrats NATURA 2000	- 9130-12 : Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée		Sylviculture et exploitation forestière	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)
	A3 : Favoriser des pratiques de gestion des milieux forestiers préservant la biodiversité (petite trouée, répartition des classes d'ages équilibrées...)	Charte NATURA 2000	- 9130-12 : Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée		Sylviculture et exploitation forestière	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)
B- Préserver les habitats d'enjeu modéré (Habitats intra-forestiers) = Maintenir la présence de ces habitats à l'échelle du site	B1 : Favoriser de bonnes pratiques de gestion pour éviter l'érosion des sols et la destruction des sols, éviter la déstructuration de l'habitat	Charte NATURA 2000	8230-2 Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central	Espèces de lisière (potentiel) : Chiroptères : Grand murin, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe	Sylviculture et exploitation forestière	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)
	B2 : Favoriser les essences autochtones (Hêtre notamment) dans les peuplements forestiers	Charte NATURA 2000	6430-6 Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, héliophiles à semi-héliophiles		Sylviculture et exploitation forestière	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)

TABLEAU 11 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels (optionnels)	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées (voir tableau 3)	Cohérence avec les programmes en cours
C- Favoriser l'appropriation des enjeux du site par la population locale , sensibiliser le public aux enjeux de protection de la nature	C1- Fournir une information sur le site incitant les usagers à respecter les milieux et espèces	Contrats NATURA 2000	Sur l'ensemble du site	Toutes les espèces	Propriétaire privé Randonnée et Promenade équestre et pédestre, VTT...	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)
	C2- Mettre en place des actions de sensibilisation, disposer d'outils de communication				Tous public	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)
D- Connaissances et suivis : Améliorer les connaissances naturalistes afin de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques Suivre l'évolution des milieux et des espèces (indicateur d'efficacité des actions)	D1- Réaliser des inventaires pour une meilleure connaissance de certains groupes d'espèces	Animation NATURA 2000	Sur l'ensemble du site	Entomofaune : dont la Rosalie des alpes Chiroptères Avifaune forestière : dont Pic noir et Chouette de Tengmalm Flore	Pas d'activité humaine concernée	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)
	D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre		Les 3 habitats de la directive essentiellement	L'espèce végétale de la directive (protocole C.B.N.M.C.)		
E- Assurer la mise en oeuvre du DOCOB par la contractualisation	E1 : Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes	Animation NATURA 2000	Sur l'ensemble du site	Sur l'ensemble des espèces	Toute activité humaine	État (M.E.E.D.T.L.) Europe (F.E.A.D.E.R.)
	E2 : Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public global du site					
	E3 : Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site					

TABLEAU 12 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
Le milieu forestier : Conserver le milieu forestier de grand intérêt écologique	A1	Favoriser les essences autochtones dans les peuplements forestiers (fiche-action n°1)	***		X		X
	A2	Développer les stades forestiers sénescents afin de favoriser toute la diversité d'espèce qui y est inféodée (fiche-action n°2)	***		X	X	X
	A3	Favoriser des pratiques de gestion des milieux forestiers préservant la biodiversité (fiche-action n°3)	**		X		X
Habitats intra-forestiers Favoriser la biodiversité dans les habitats forestiers et le développement des habitats d'espèces d'intérêt communautaire	B1	favoriser de bonnes pratiques de gestion pour éviter l'érosion des sols et la destruction des sols, éviter la déstructuration de l'habitat (fiche-action n°4)	**	X	X		
	B2	Favoriser les essences autochtones (Hêtre notamment) dans les peuplements forestiers (fiche-action n°1)	**	X	X		
Objectifs transversaux	C	Favoriser l'appropriation des enjeux du site par la population locale, sensibiliser le public aux enjeux de protection de la nature : information sur le site, outils de communication (fiche-action n°5, 6, 7, 8)	**				X
	D	Amélioration des connaissances concernant les milieux et espèces – Suivi de l'évolution des milieux et populations d'espèces (fiche-action n°9, 10, 11, 12, 13)	**				X
	E	Assurer la mise en oeuvre du DOCOB par la contractualisation (fiche-action n°14 ,15)	***				X

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

Cartes à consulter : Annexes à consulter
annexe 1: Fiche-action

SYNTHESE DES TROIS TABLEAUX (10, 11, 12)

Les priorités sont définies au regard de plusieurs critères :

- L'importance des enjeux sur le milieu : richesse patrimoniale de l'habitat
- L'urgence au regard de l'évolution du milieu (le site étant un site forestier la dynamique évolutive est à relativiser)
- Les risques de dégradation pesant sur les milieux.

Afin de limiter les dégradations, il faut maintenir des milieux forestiers et privilégier une gestion traditionnelle et raisonnée. Ces dernières dispositions, sont les actions prioritaires au regard des enjeux sur le site (A1 et A3). On retiendra en priorité élevée les actions de conservation des stades sénescents (A2), une espèce d'intérêt patrimonial est strictement inféodée à ce stade.

Les actions concernant les **milieux intra-forestiers (lisières et pelouse sur dalle siliceuse)** sont moins prioritaires : enjeux écologiques moindres sur ces milieux et risques faibles. En termes de règles de gestion, **on mettra une priorité sur le maintien des milieux fragiles (B1)**, sachant que les règles actuelles de gestion observées sur le site ne sont pas trop éloignées de ce qu'il faudrait souhaiter.

Concernant les **enjeux de sensibilisation du public et de gestion de la fréquentation, les actions spécifiques aux milieux forestiers (C1 et C2) seront placées en priorité moyenne**, au regard des risques moindres de menaces de la fréquentation du site sur le milieu.

Les actions concernant **l'amélioration de la connaissance et le suivi des milieux et espèces** sont données en priorité moyenne, non pas que ces actions soient peu importantes, mais par le fait que leur non réalisation ne remet pas en cause l'objectif premier qui est la conservation de milieux forestiers ou intra-forestiers d'intérêt patrimonial. **Les actions de suivi de l'évolution de la Sapinière-Hêtraies à Dentaire pennée et de la Buxbaumie verte (D2) nous semblent prioritaires sur les autres actions de suivi, du fait de l'évolution possible de ces milieux et ces derniers étant des indicateurs d'efficacité des actions mises en oeuvre** pour le maintien du milieu forestier. L'état des connaissances a montré que nous disposons de peu de données concernant la faune alors que la diversité des milieux laisse supposer une richesse faunistique intéressante. **L'amélioration des connaissances dans ce domaine permettrait éventuellement d'envisager d'autres actions pour le prochain document d'objectif**, pour répondre à de nouveaux objectifs de conservation qui pourraient être mis en évidence.

Enfin, afin de favoriser la mise en oeuvre de ces actions, **une animation auprès des propriétaires et acteurs est indispensable pour assurer une bonne appropriation des enjeux.**

7.3- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

7.3- TABLEAU 13 : MESURES

Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure (peut renvoyer à un cahier des charges précis en annexes)	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier						Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure (Euros) préciser l'unité	Plan de financement potentiel (principaux financeurs)
							1	2	3	4	5	6			
Définir et promouvoir auprès des propriétaires des bonnes pratiques permettant une conservation des habitats (peuplement) en bon état	A- Préserver les habitats et espèces pour lesquels le site a une responsabilité de conservation, celle-ci pouvant être menacée	A1 : Favoriser les essences autochtones (Hêtre notamment) dans les peuplements forestiers	Administrative	Rencontre avec les propriétaires, proposer la signature de la charte, dialogue régulier Charte NATURA 2000			X	X	X	X	X	X	Ensemble du site	Voir animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Dégrèvement fiscal sur la T.F.P.N.B.
Mettre en place des îlots de sénescence et/ou conservation d'arbres « biodiversité » isolés		A2 : Développer les stades forestiers sénescents afin de favoriser toute la diversité d'espèce qui y est inféodé	Administrative	Non exploitation pendant 30 ans d'îlots délimités ou de tiges choisies et désignées. Contrat Natura 2000 F27012:	Communes, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains	O.N.F., C.R.P.F. Chambre d'agriculture,		X	X	X	X	X	A définir	2000 euros l'ha ou (150) euros l'arbre	Etat et F.E.A.D.E.R.
Définir et promouvoir auprès des propriétaires des bonnes pratiques permettant une conservation des habitats en bon état		A3 : Favoriser des pratiques de gestion des milieux forestiers préservant la biodiversité (Administrative	Rencontre avec les propriétaires, proposer la signature de la charte, dialogue régulier Charte NATURA 2000		Animateur Natura 2000	X	X	X	X	X	X	Ensemble du site	Voir animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Dégrèvement fiscal sur la T.F.P.N.B.

Favoriser des pratiques de gestion des milieux forestiers préservant la biodiversité			Administrative	Rencontre avec les propriétaires, proposer la signature de la charte, dialogue régulier Charte NATURA 2000			X	X	X	X	X	X	Ensemble du site	Voir animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Dégrèvement fiscal sur la T.F.P.N.B.
Définir et promouvoir auprès des propriétaires des bonnes pratiques permettant une conservation des habitats et des sols	B- Préserver les habitats d'enjeu modéré (Habitats intra-forestiers)	B1 : Favoriser de bonnes pratiques de gestion pour éviter l'érosion des sols et la destruction des sols, éviter la déstructuration de l'habitat	Administrative	Rencontre avec les propriétaires, proposer la signature de la charte, dialogue régulier Charte NATURA 2000			X	X	X	X	X	X	Ensemble du site	Voir animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Dégrèvement fiscal sur la T.F.P.N.B.
Définir et promouvoir auprès des propriétaires des bonnes pratiques permettant une conservation des habitats(peuplement) en bon état		B2 : Favoriser les essences autochtones (Hêtre notamment) dans les peuplements forestiers	Administrative	Rencontre avec les propriétaires, proposer la signature de la charte, dialogue régulier Charte NATURA 2000			X	X	X	X	X	X	Ensemble du site	Voir animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Dégrèvement fiscal sur la T.F.P.N.B.
Mettre en place des panneaux d'information	C- Favoriser l'appropriation des enjeux du site par la population locale	C1- Fournir une information sur le site incitant les usagers à respecter les milieux et espèces	Communication via un outil	Panneaux d'information général : présentation, intérêt écologique Panneaux liés à certaines actions mise en oeuvre et certains milieux. Conduite à tenir sur le site. Contrat Natura 2000 F27214: Fiches-action	Communes, propriétaires et titulaires des droits réels des terrains	O.N.F., C.P.I.E. du Velay associations d'usagers et de protection de l'environnement				X			A définir	Coût : 3000 € / panneau	Etat et F.E.A.D.E.R.
Elaborer un livret d'interprétation du site facilement diffusable		C2- Mettre en place des actions de	Communication via un outil	Présentation des enjeux du site, de la réglementation, de la conduite à tenir Action d'accompagnement Natura 2000				X	X					Ensemble du site	Coût : 2000 € / an

Réaliser des actions de communication : bulletin d'information, presse, articles,	D- Connaissances et suivis : Améliorer les connaissances naturalistes afin de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques Suivre l'évolution des milieux et des espèces	sensibilisation, disposer d'outils de communication 1	Communication via un outil	Utiliser notamment les supports existants (Buxbaumie verte, Hêtraie à aspérule...). S'assurer de la cohérence de la communication. Action d'accompagnement Natura 2000				X	X	X	X	X	X	Ensemble du site	Coût : 1500 € / bulletin d'information	Etat et F.E.A.D.E.R.	
Réaliser des sorties de sensibilisation sur le site scolaires, tout public		Communication via un outil	Présentation des enjeux du site, des risques, de la conduite à tenir pour éviter les dégradations Action d'accompagnement Natura 2000					X	X	X	X	X		Ensemble du site	Coût : 1500 € / visite	Etat et F.E.A.D.E.R.	
Organisation de la visite animée		Communication via un outil	Présentation du site via une entrée culturelle et pédagogique Action d'accompagnement Natura 2000						X				X	Ensemble du site	Coût : 600 € / visite	Etat et F.E.A.D.E.R.	
<u>Inventaire de l'Entomologie</u> : Rosalie des alpes en priorité et milieux forestiers		D1- Réaliser des inventaires pour une meilleure connaissance de certains groupes d'espèces	Etude	Espèces à suivre et protocole à définir avec les spécialistes (S.N.H.A.O.) Action d'accompagnement Natura 2000				X					X	Ensemble du site (privilégier les vieux bois)	Coût : 500 € / an	Etat et F.E.A.D.E.R.	
<u>Inventaire de l'Avifaune</u> : Rapaces nocturnes, Picidés et avifaune forestière			Etude	Espèces à suivre et protocole à définir avec les spécialistes (L.P.O.) Action d'accompagnement Natura 2000					X						Ensemble du site	Coût : 500 € / an	Etat et F.E.A.D.E.R.
<u>Inventaire des Chiroptères</u>			Etude	Espèces à suivre et protocole à définir avec les spécialistes (Chauve souris auvergne) Action d'accompagnement Natura 2000						X					Ensemble du site	Coût : 500 € / an	Etat et F.E.A.D.E.R.
<u>Inventaire de la Flore</u>			Etude	Espèces à suivre et protocole à définir avec les spécialistes (O.N.F./C.B.N.M.C.) Action d'accompagnement Natura 2000							X		X		Ensemble du site	Coût : 500 € / an	Etat et F.E.A.D.E.R.

Suivi à travers des relevés phytosociologique		D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre	Etude	Espèces à suivre et protocole à définir avec les spécialistes (O.N.F./C.B.N.M.C.) Action d'accompagnement Natura 2000					X		Ensemble du site	Coût : 1 500 € / an	Etat et F.E.A.D.E.R.	
Suivi de l'espèce d'intérêt communautaire (Buxbaumie verte)			Etude	Espèces à suivre et protocole à définir avec les spécialistes (O.N.F./C.B.N.M.C.) Action d'accompagnement Natura 2000						X	Ensemble du site	Coût : 500 € / an	Etat et F.E.A.D.E.R.	
Mettre en oeuvre les actions prévues dans le DOCOB en favorisant la contractualisation	E- Assurer la mise en oeuvre du DOCOB par la contractualisation	E1 : Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes	Communication	Rencontre avec les propriétaires et acteurs. Elaboration de contrats NATURA 2000 Animation Natura 2000			X	X	X	X	X	X	Voir animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Etat et F.E.A.D.E.R.
Animation sur le site		E2 : Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public global du site	Communication	Rencontre des acteurs, sensibilisation, lien avec la politique RNR Animation Natura 2000			X	X	X	X	X	X	Voir animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Etat et F.E.A.D.E.R.
Mettre en oeuvre les actions prévues dans le DOCOB en favorisant la signature de la charte		E3 : Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site	Communication	Rencontre avec les propriétaires et acteurs. Proposer la signature de la charte Animation Natura 2000			X	X	X	X	X	X	Voir animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Etat et F.E.A.D.E.R.

SYNTHESE

Le tableau ci-dessus contient l'ensemble des actions qui concourent à la préservation des milieux et espèces du site. Certaines pourront plus facilement être mises oeuvre via les outils Natura 2000, alors que d'autres seront établies à travers de la communication et de l'animation du site.

La mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000 repose sur 2 types d'outils mis au point conjointement par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

- **La charte NATURA 2000**, dont la mise en place a été clarifiée par la circulaire du 30 avril 2007, permet de proposer aux propriétaires un outil d'adhésion simple. Les mesures ne doivent pas induire pour le propriétaire de surcoût particulier. En signant une charte NATURA 2000, le propriétaire s'engage à respecter les prescriptions de la charte et marque ainsi son engagement pour la conservation de la biodiversité. En contrepartie, il peut bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti (TFPNB). Le respect des engagements est susceptible de faire l'objet de contrôle.
- **Les mesures contractuelles NATURA 2000** s'adressent aux propriétaires ou ayants-droit volontaires pour engager des actions de restauration ou d'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels. Le signataire s'engage sur un cahier des charges (voir modèles proposés, par action, dans le Docob) comportant des engagements et prescriptions techniques précis, contrôlables. Le contrat signé entre le propriétaire ou ayant-droit et l'Etat concerne une parcelle précise. Il ouvre droit à compensation financière. Le respect des engagements fait l'objet de contrôle. **Sur le site des « Sucs de Breyse », les mesures contractuelles NATURA 2000 peuvent être que d'un seul type : « les contrats forestiers Natura 2000 ».**

7.4- SUIVI

7.4- TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES

Intitulé de la mesure (tableau 13)	Enjeux /Objectifs (tableaux 10, 11, 12)	Descripteur de réalisation (objectif à atteindre)	Indicateur de réalisation (atteint)	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Définir et promouvoir auprès des propriétaires des bonnes pratiques permettant une conservation des habitats (peuplement) en bon état	Maintien de la qualité des habitats forestiers	Rencontrer chacun des propriétaires identifiés et habitant sur une des trois communes au moins une fois			
Mettre en place des îlots de sénescence et/ou conservation d'arbres isolés	Biodiversité forestière liée aux stades sénescents	contrat par propriétaire			
Mettre en place d'un panneau d'information	Sensibiliser le public pour favoriser une utilisation de l'espace respectueuse des milieux	Panneau mis en place			
Elaborer un livret d'interprétation du site facilement diffusable		- livret d'interprétation effectué - nombre de tirage élevé			
Réaliser des sorties de sensibilisation sur le site scolaires, tout public		-1 sortie scolaire - 1 sortie professionnelle du tourisme -3 sorties tout public			
<u>Inventaire de l'Entomologie</u> : Rosalie des alpes en priorité et milieux forestiers	Amélioration des connaissances pour une meilleure estimation des enjeux : présence d'espèces, estimation population, habitat d'espèce	Espèces à suivre et protocoles définis - 1 recherche insectes saproxyliques (Rosalie et Lucane éventuellement)			
<u>Inventaire de l'Avifaune</u> : Rapaces nocturnes, Pucidés et avifaune forestière		Espèces à suivre et protocoles définis - 1 inventaire réalisé Pic (Pic noir notamment) - 1 inventaire Chouette de Tengmalm			

<u>Inventaire des Chiroptères</u>		Espèces à suivre Définition de l'habitat des espèces et potentialités du site			
<u>Inventaire de la Flore</u>		Recherche de nouveaux taxons et suivis de la Nivéole printanière notamment			
Suivi de l'espèce d'intérêt communautaire (Buxbaumie verte)	Evaluation de l'efficacité des actions mises en oeuvre	Espèces à suivre et protocoles définis (C.B.N.M.C) - 1 inventaire réalisé			
Réunions du comité de pilotage	Sensibilisation des acteurs, lien entre les différentes politiques, concertation pour une bonne appropriation	1 réunion par an			
Animation sur le site					
Mettre en oeuvre les actions prévues dans le DOCOB en favorisant la contractualisation	Mise en oeuvre des actions	En lien avec les états de conservations des habitats			
Mettre en oeuvre les actions prévues dans le DOCOB en favorisant la signature de la charte		1 charte signée par propriétaire identifiés et habitant sur une des trois communes			

SYNTHESE

La mise en oeuvre du document d'objectif doit être suivie et sera évaluée au bout de 6 ans : atteinte des objectifs, pertinence des actions, non atteintes des objectifs et les explications des écarts. Cette évaluation permettra d'élaborer un nouveau programme d'action et de poursuivre les actions jugées pertinentes et encore d'actualité, de modifier les autres et d'en prévoir éventuellement des nouvelles pour répondre à de nouveaux enjeux.

Le tableau ci-dessous décrit les indicateurs qui permettront de juger de l'avancement de la mise en oeuvre des actions. La pertinence des actions sera évaluée grâce à l'évolution de l'état de conservation des milieux (tableau 15).

7.4- TABLEAUX 15, 16, 17 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPECES

TABLEAU 15 : SUIVI DE LA GESTION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (selon l'annexe I de la directive 92/43)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Hêtraies de l' <i>Asperulo- Fagetum</i>	9130	18.86 ha soit 16 %				
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	0.06 ha soit 0.05 %				
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	0.05 ha soit 0.05 %				

TABLEAU 16 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (selon l'annexe II de la directive 92/43)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Buxbaumia viridis</i>	1386	Une seule station présentant quelques individus (25 sporophytes)				

SYNTHESE DES DEUX TABLEAUX (15, 16)

L'objectif, pendant la durée de mise en oeuvre du Docob, sera de réaliser les inventaires nécessaires à une évaluation de la présence d'espèces d'intérêt communautaire (en ce qui concerne les habitats d'intérêt communautaire, il semblerait que l'énumération de l'état des lieux soit complet). Ceci permettra, le cas échéant la mise en place d'actions spécifiques, en fonction des enjeux, lors du prochain Docob.

8- CONCLUSION

Le site des « Sucs de Breysse » présente un intérêt écologique notable : il se caractérise par la présence d'un habitat forestier d'intérêt communautaire abritant une population significative de Buxbaumie verte, espèce prioritaire et deux habitats intra-forestiers d'intérêt communautaire. De nombreuses espèces végétales d'intérêt patrimonial ont été également répertoriées ainsi que des habitats rares à très rares à l'échelle de l'auvergne. Cette richesse est due à deux facteurs : **la grandeur et l'ancienneté de ce massif (en effet le caractère ancien de la forêt est confirmé par les recherches toponymiques et historiques). De ce fait, le site héberge des forêts mixtes de tout âge et présentant quelques beaux arbres morts et sénescents.**

Les deux activités principales s'exerçant sur le site sont: **la sylviculture et la balade dominicale.**

Du fait de l'omniprésence de la forêt, la sylviculture est l'activité essentielle sur le site. Entretien des peuplements, son mode de gestion permet la présence d'habitats forestiers ou intra-forestiers et une espèce d'intérêt communautaire. En effet, les fortes pentes empêchent une exploitation intensive dans certains secteurs et la principale valorisation est le bois de chauffage, favorisant le Hêtre. Les prélèvements sont faibles à moyen, ce qui permet la présence de bois morts, de tout âge et sénescents. Cependant en bas de versant, des plantations de Douglas ou d'Epicéa commun sont présentes, ces dernières artificialisent et banalisent ce site Natura 2000. Le maintien des pratiques actuelles est donc à préconiser, ainsi que la suppression des peuplements artificiels, à long terme.

Afin de garantir la pérennité du patrimoine environnemental du site des « Sucs de Breysse », les propriétaires peuvent s'engager à travers des contrats, en fonction du milieu concerné et/ou adhérer à une charte de bonnes pratiques. Etant donné l'état de conservation de ce patrimoine, globalement favorable, ces outils de contractualisation ont pour objectif le maintien de l'existant, c'est-à-dire des espèces et habitats remarquables et des pratiques humaines.

A noter que l'ensemble du site est susceptible de faire l'objet d'une contractualisation. Celle-ci sera bien sûr évaluée notamment par l'observation des populations de Buxbaumie verte et des surfaces des habitats de la directive.

Enfin, afin de faciliter l'adhésion des propriétaires à ces outils, une démarche de communication, de sensibilisation et de redécouverte du site sera nécessaire.

9- BIBLIOGRAPHIE

- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages

DARNIS (T.), 2006 – Inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR8301087 « Sucs de Breysse » – ONF, 28 p

- MELKI (F.), (2007). Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Biotope et le Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.

PETETIN (A.), 2002 – Caractérisation des Habitats de la directive 92/43/CEE en Auvergne : Hêtraies à céphalanthères. CBN/M.C – DIREN Auvergne. 17 p + annexes

- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L., (2007) - Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 p.

SULMONT(E.) et PETETIN (A.), 2000 – Caractérisation des Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum en Auvergne. CBN/M.C – DIREN Auvergne. 33 p + annexes

- TERRAZ, L. et al, (2007). Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 p.

- TERRAZ, L. et al, (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

- VALENTIN-SMITH, G. et al., (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 p.

VIGIER (D.), 1995 – Première confirmation de nidification de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) dans les Monts du Livradois (Haute-Loire, France) – Nos Oiseaux, 43, 5 p.

10- ANNEXE 1 : FICHES-ACTIONS

Fiche-Action n°1

Objectifs

A1 : Favoriser les essences autochtones (Hêtre notamment) dans les peuplements forestiers

FAVORISER LES ESSENCES AUTOCHTONES (HETRE NOTAMMENT)

Habitats et espèces concernés

Ensemble du site mais en priorité sur l'habitat de la Hêtraies du *l'Asperulo-Fagetum* (9130-12),

Description

Les milieux forestiers sur le site sont en bon état de conservation. Cependant, il existe des petits peuplements artificiels (plantations de résineux exotiques). Enfin, de manière plus modérée, il existe également des peuplements mélangés Hêtre-Sapin pectiné ou l'équilibre est précaire. Pour conserver ce mélange, il faut en général travailler au profit du Hêtre (essence qui peut se faire dominer par une forte dynamique du Sapin pectiné) sans pour autant éliminer le Sapin pectiné (essence autochtone qui a sa place sur le site et qui fait parti de l'habitat de la Hêtraies du *l'Asperulo-Fagetum* (9130-12)).

Localisation et surfaces concernées

Forêts situées sur le plateau ou sur versant. Les peuplements situés versant à dominante nord sur le « Petit Suc » et « Grand Suc » sont à privilégier.

Financement potentiel / Contexte de réalisation

A travers la Charte Natura 2000

Partenaires potentiels :

O.N.F., Conseil général

Fiche-Action n°2

Objectifs

A2 : Développer les stades forestiers sénescents afin de favoriser toute la diversité d'espèce qui y est inféodée

E1 : Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes

METTRE EN PLACE DES ILOTS DE SENESCENCE ET/OU CONSERVATION D'ARBRES « BIODIVERSITE » ISOLEES

Habitats et espèces concernés

Hêtraies du *l'Asperulo-Fagetum* (9130-12), *Buxbaumia viridis* (1386) (autres espèces éventuellement présentes)

Description

Les milieux forestiers sur le site sont en bon état de conservation. Cependant, ils recueillent peu de très gros bois, bois morts ou dépérissant. L'objectif de la mesure est de favoriser ces éléments des peuplements pour développer le cortège d'espèces spécifiques qui y est inféodé et augmenter la biodiversité des habitats forestiers.

Localisation et surfaces concernées

Forêts situées sur le plateau ou sur versant. La zone ou les tiges engagées dans le contrat doivent se situer à plus de 50 m des sentiers et routes (ou indications de l'A.P.). Les versants surplombant la route seront évités (pour des risques de sécurité).

Descriptif

Degré d'urgence : Priorité 2/3

Durée de l'engagement : 30 ans

Calendrier de réalisation : Aucuns travaux sylvicoles sur toute la durée du contrat

Engagements non rémunérés : Matérialisation des limites de l'îlot et des arbres engagés : triangle pointe en bas, à 1,30 m du sol.

Engagements rémunérés : Repérage et maintien pendant 30 ans de tiges correspondant aux critères de l'AP et ou Mise en place d'îlots de sénescence. Etude et frais d'expert (limité à 12% du montant total du contrat)

Eléments de Suivi : Des inventaires de l'entomofaune liée au bois morts ou sénescents pourraient être pris en compte.

Financement potentiel / Contexte de réalisation

D.R.E.A.L./D.D.T./Europe

Partenaires potentiels :

O.N.F., Conseil général

Fiche-Action n°3

Objectifs

A3 : Favoriser des pratiques de gestion des milieux forestiers préservant la biodiversité

E1 : Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes

FAVORISER DES PRATIQUES DE GESTION DES MILIEUX FORESTIERS PRESERVANT LA BIODIVERSITE

Habitats et espèces concernés

Tous les habitats du site et tous les secteurs accueillant des espèces patrimoniales.

Description

Les milieux forestiers sur le site sont en bon état de conservation. Cependant, il faut perpétuer les bonnes pratiques sylvicoles issues d'une pratique forestière extensives et traditionnelles. En d'autres termes :

- il faut éviter les coupes rases sur des surfaces importantes ;
- il faut privilégier la régénération naturelle et envisager des plantations que pour des cas critiques et complexe de non régénération du peuplement en place ;
- Il faut éviter les substitutions d'essences (ex : plantations d'épicéa à la place de la Hêtraie-sapinière) ;
- Il faut éviter le plus possible l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, fongicides) et herbicides ou encore l'utilisation d'engrais.

Localisation et surfaces concernées

Forêts situées sur le plateau ou sur versant. Il faut exercer une attention particulière au forêt de plateau et ou de bas de versant qui sont plus accessible, et de ce fait plus propices aux menaces.

Éléments de suivi : Des inventaires de la flore et des suivi scientifiques d'habitats pourraient être pris en compte pour apprécier l'évolution (si il y a) des essences de la strate arborescente, essences qui structurent les habitats forestiers.

Financement potentiel / Contexte de réalisation

A travers la Charte Natura 2000

Partenaires potentiels :

O.N.F., Conseil général

Fiche-Action n°4

Objectifs

B1 : favoriser de bonnes pratiques de gestion pour éviter l'érosion des sols et la destruction des sols

E1 : Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes

FAVORISER DE BONNES PRATIQUES DE GESTION POUR EVITER L'EROSION DES SOLS ET LA DESTRUCTION DES SOLS

Habitats et espèces concernés

Pour l'ensemble du site mais avec une attention particulière pour l'habitat des pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central (8230-2)

Description

Les milieux forestiers et intra-forestiers sur le site sont relativement bien conservés. Cependant, il faut perpétuer les bonnes pratiques et ne pas entreprendre de nouvelles pratiques destructrices des habitats. En d'autres termes :

- il faut proscrire toute opération d'extraction de matériaux (carrières ou extractions sauvages et non organisés) dans les habitats à éboulis et dalles rocheuses.
- il faut éviter la création de piste de débardage ou de desserte dans des secteurs fragiles (éboulis, dalles rocheuses, sols avec roche mère affleurantes...) pour éviter la destruction physique des sols par érosion ;
- il faut éviter les coupes rases sur des surfaces importantes.

Localisation et surfaces concernées

Sur l'ensemble du site de préférence mais avec une priorité pour les sommets des sucs et le cratère du « Grand Suc » (pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central (8230-2))

Eléments de Suivi : Des inventaires de la flore et des suivi scientifiques d'habitats pourraient être pris en compte pour apprécier l'évolution (si il y a) des pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif central (8230-2)

Financement potentiel / Contexte de réalisation

A travers la Charte Natura 2000

Partenaires potentiels :

O.N.F., Conseil général

Fiche-Action n°5

Objectifs

C1 – Fournir une information sur le site incitant les usagers à respecter les milieux et espèces

E1 : Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes

E2 – Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public global du site

E3 – Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site

REALISER DES REUNIONS D'ANIMATION AUPRES DES ACTEURS LOCAUX

Habitats et espèces concernés

Sans objet

Description

L'information, la sensibilisation et la formation des propriétaires et exploitants forestiers sont indispensables à la mise en oeuvre du document d'objectifs. Pour cela, des réunions sont à prévoir auprès de l'ensemble des acteurs locaux du site, et des associations les représentant.

Sur le site des « Sucs de Breysse », les acteurs locaux concernés par cette mesure sont principalement les élus locaux, les usagers et les propriétaires. De plus, le site étant restreint, les réunions d'animation pourront être ciblées et éventuellement réalisées sur demande. Elles pourront permettre :

- d'une part de familiariser ces acteurs à la démarche Natura 2000 en général et aux outils de mise en oeuvre du Docob qu'il s'agisse des contrats Natura 2000 ou de la charte. Mais les possibilités de contrats sont limitées

- d'autre part, de clarifier les possibilités d'actions ou de gestion courante dans le cadre de la démarche Natura 2000.

Ce type d'animation pourra également consister en une réunion publique auprès des communes pour le Docob à destination de la population intéressée (usagers, propriétaires...).

Localisation et surfaces concernées

Sans objet

Partenaires potentiels

D.R.E.A.L., O.N.F., élus locaux...

Fiche-Action n°6

Objectifs

C1 – Fournir une information sur le site incitant les usagers à respecter les milieux et espèces

C2 – Mettre en place des actions de sensibilisation, disposer d'outils de communication

E2 – Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public globale du site

REALISER DES ANIMATIONS THEMATIQUES SUR SITE

Habitats et espèces concernés

Habitats forestiers et intra-forestiers

Toutes les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire ou indicatrices de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

Description

Le positionnement du site (et sa proximité avec le chef lieu du Monastier-sur-Gazeille et sa relative proximité avec la ville du Puy-en-Velay), sa fréquentation légère et l'existence d'un circuit de randonnée (P.R. et G.R.) rend particulièrement intéressante la réalisation d'animations grand public sur le terrain, en le rendant propice à une approche pédagogique. Les thèmes abordés pourront aller de la géologie, des habitats naturels et des espèces concernées au fonctionnement de la démarche Natura 2000 en passant par la présentation d'éventuels travaux de restauration ou d'entretien du site.

Cette action est à mener conjointement avec la création de panneau d'information, afin d'éviter les redondances, et de rendre complémentaires les deux démarches, tout en facilitant leur compréhension aux yeux du grand public. Des sorties pourront être également envisagées auprès des élèves des lycées agricoles voisins sur une thématique « Forêt et Natura 2000 », par exemple ou encore un visite ayant pour thème les croyances populaire et l'utilisation des plantes médicinales pour un plus large public..

Une action concrète d'animation est envisagée. Il s'agit de réunir les propriétaires forestiers durant un « marteloscope » (simulation de martelage) sur une parcelle du site Natura 2000. L'objectif est de montrer que la sylviculture est compatible avec la démarche Natura 2000.

Localisation et surfaces concernées

Totalité du site Natura 2000.

Partenaires potentiels

Conseil Régional,.

Fiche-Action n°7

Objectifs

- C1 – Fournir une information sur le site incitant les usagers à respecter les milieux et espèces
- C2 – Mettre en place des actions de sensibilisation, disposer d'outils de communication
- E2 – Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public global du site
- E3 – Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site

CREATION DE PANNEAU D'INFORMATION

Habitats et espèces concernés

Tous et toutes

Description

Actuellement, sur les « Sucs de Breysse », il n'existe aucun panneau d'information, concernant le statut du site, et/ou présentant les enjeux naturalistes sur le site. L'emplacement d'un ou des panneaux est à étudier. Il est important qu'une information concernant Natura 2000 existe sur le site. Il ne s'agit pas de multiplier le nombre de supports d'information mais il est souhaitable de profiter du ou des panneaux pour apporter des compléments d'information.

Si nécessaire également, il est possible de mettre en place des panneaux de recommandation via un contrat Natura 2000, mais dans certaines conditions particulières (voir ci-dessous).

Localisation et surfaces concernées

Les panneaux devront être positionnés à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin ou sur le« parkings/place de dépôt »)

Partenaires potentiels

C.P.I.E. du Velay, O.N.F.

Financement potentiel

Panneau ayant comme principale thème la démarche Natura 2000: La mise en place de ce type de panneau en milieu forestier pourra peut être, être pris en charge dans le cadre du contrat Natura 2000 (au titre de la mesure 227 du P.D.R.H.). Dans le cas contraire, l'animation du site prendra en charge la conception et la pose du ou des panneaux.

Fiche-Action n°8

Objectifs

- C1 – Fournir une information sur le site incitant les usagers à respecter les milieux et espèces
- C2 – Mettre en place des actions de sensibilisation, disposer d'outils de communication
- E2 – Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public global du site
- E3 – Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle globale du site

CREATION D'UN LIVRET D'INTERPRETATION DU SITE

Habitats et espèces concernés

Tous et toutes

Description

Actuellement, sur les « Sucs de Breysse », il n'existe que très peu d'information sur l'histoire, la richesse géologique et biologique du site. Une source d'information par le biais de livret d'interprétation semble judicieuse pour ce site Natura 2000. Ce mode de communication est flexible et facilement renouvelable. Encore un fois, il ne s'agit pas de multiplier les supports d'information mais il est souhaitable d'apporter des compléments d'information et de toucher des publics divers.

Localisation et surfaces concernées

Sans objet.

Partenaires potentiels

C.P.I.E. du Velay, O.N.F.

Financement potentiel

L'animation du site prendra en charge la conception et la publication de ces livrets.

Fiche-Action n°9

Objectifs

- D1 – Réaliser des inventaires pour une meilleure connaissance de certains groupes d'espèces
- D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre

INVENTAIRE ET SUIVI ENTOMOLOGIQUE

Espèces concernées

Espèces : Rosalie des Alpes (1087), Lucane cerf-volant (1083) (éventuellement le Taupin violacé (1079) et le Grand capricorne (1088))

Description

Il s'agit de 4 espèces qui n'ont jamais été observées sur le site et sur lesquelles on ne dispose d'aucune donnée précise.

Ces quatre espèces sont caractéristiques des vieilles forêts et leur suivi sera un bon indicateur pour l'évaluation de la gestion mise en oeuvre sur ces forêts. Un inventaire initial approfondi est indispensable dès le début de la mise en oeuvre du Docob.

La Lucane cerf-volant et le Grand capricorne sont deux espèces moins typiques des milieux remarquables. L'intérêt de suivre ces espèces se justifierait d'autant plus si des mesures et où contrats se mettraient en place sur le site. Quant à la Lucane cerf-volant, l'amélioration des connaissances la concernant serait intéressante pour veiller au maintien de lisières, et des arbres de bordures, qu'elle affectionne.

Localisation et surfaces concernées

Sur l'ensemble du site

Financement potentiel / Contexte de réalisation

Inventaire et suivi : Pris en charge dans le cadre de l'animation.

Partenaires potentiels

Bureaux d'études, S.H.N.A.O., O.N.F.

Fiche-Action n°10

Objectifs

- D1 – Réaliser des inventaires pour une meilleure connaissance de certains groupes d'espèces
- D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre

INVENTAIRE ET SUIVI DE L'AVIFAUNE

Habitats et espèces concernés

Chouette de Tengmalm (A223), Pic Noir (A236),

Description

Il s'agit de 2 espèces qui ont déjà été observées sur le site mais sur lesquelles on ne dispose d'aucune donnée précise. Ces données sont anciennes et non localisé. Ces deux espèces sont caractéristiques des hêtraies-sapinières montagnardes, leur suivi sera un bon indicateur pour l'évaluation de la gestion mise en oeuvre sur ces forêts. Un inventaire initial approfondi est indispensable dès les premières années de la mise en oeuvre du Docob

Localisation et surfaces concernées

Sur l'ensemble du site

Financement potentiel / Contexte de réalisation

Inventaire et suivi : Pris en charge dans le cadre de l'animation.

Partenaires potentiels

L.P.O., O.N.F.

Fiche-Action n°11

Objectifs

- D1 – Réaliser des inventaires pour une meilleure connaissance de certains groupes d'espèces
- D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre

INVENTAIRE ET SUIVI DES CHIROPTERES

Habitats et espèces concernés

Petit Murin (1307), Grand Murin (1324),

Description

Etant donnée la localisation du site au sein d'un grand massif forestier et la présence de souterrains, l'enjeu chiroptères sur le site est fortement probable. Plusieurs espèces inscrites à la Directive « Habitats, Faune, Flore » utilisent peut être le site comme territoire de chasse, et peut-être également comme gîte d'été ; une étude plus approfondie des secteurs prospectés ou occupés par les chauves-souris permettra d'intégrer l'enjeu chiroptères aux mesures de gestion prises sur les territoires concernés et si besoin de les adapter.

Cette étude pourra conduire (selon les enjeux mis en évidence) à favoriser si besoin est, le maintien des chiroptères sur le site par la réalisation d'aménagements spécifiques. Un suivi régulier des espèces principales pourra être mis en place.

Localisation et surfaces concernées

Sur l'ensemble du site

Financement potentiel / Contexte de réalisation

Inventaire et suivi : DIREN, à moins que cela ne soit compris dans la mention « étude et frais d'experts » voir ci-dessous

Aménagements particuliers : Hors contexte agricole, contrat Natura 2000 basé sur la fiche technique A32323P « *aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site* », qui regroupe toutes les catégories d'actions (en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site) qui nécessitent d'acheter, de fabriquer et/ou de disposer d'objets ou d'aménagements particuliers qui facilitent l'une ou l'autre des étapes du cycle de vie des espèces considérées, et prend également en charge les études et frais d'expert (cf. annexe 9).

Partenaires potentiels

Chauve souris Auvergne

Fiche-Action n°12

Objectifs

D1 – Réaliser des inventaires pour une meilleure connaissance de certains groupes d'espèces

D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre

INVENTAIRE EXHAUSTIF DE LA FLORE

Habitats et espèces concernés

Sur l'ensemble du site

Description

Ce groupe est relativement bien connu sur le secteur des « Mont de Breysse », mais une attention particulière et un effort de prospection pourrait apporter de nouvelles données floristiques. Le site Natura 2000 « Sucs de Breysse » est riche en taxon remarquable pour le département de la Haute-Loire, il est important de faire un état des lieux précis et complet, afin d'obtenir une base de travail solide pour les années à venir.

Localisation et surfaces concernées

Sur l'ensemble du site

Financement potentiel / Contexte de réalisation

Inventaire et suivi : Pris en charge dans le cadre de l'animation.

Partenaires potentiels

O.N.F., C.B.N.M.C.

Fiche-Action n°13

Objectifs

D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre

METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE DE SUIVI SCIENTIFIQUE (Suivi de population et suivi phytosociologique)

Habitats et espèces concernés

Espèces du 9130 : Nivéole de printemps, Anémone fausse renoncule, Gesse printanière...

Espèces du 6430 : Égopode podagraire, Compagnon-rouge...

Espèces du 8230 : Joubarbe araignée, Scléranthe pérenne, Orpin réfléchi, Orpin blanc...

Description

L'évaluation des pratiques mises en oeuvre dans le cadre du Docob nécessitera la mise en place d'un suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces à travers notamment un suivi scientifique.

Pour cela, il est nécessaire de définir les **indicateurs** de l'état de conservation et des indicateurs de pression. Il s'agira d'indicateurs pertinents, fiables, simples et reproductibles dans le temps. Une fois ces indicateurs établis, il faut définir un (ou des) **protocole(s) de suivi** de ces indicateurs. Le protocole de suivi doit être mené sur une période suffisamment longue pour permettre la validation des résultats.

Suivis proposés (espèces patrimoniales):

- Suivi de la *Buxbaumia viridis* (Protocole du C.B.N.M.C.)

- Suivi floristique des 3 habitats d'intérêt communautaire (mise en place de placettes de suivi)

Déterminer les périodes et la fréquence de relevés

La définition de ce protocole pourra être effectuée en accord entre la structure animatrice et le C.B.N.M.C.

Localisation et surfaces concernées

Sur l'ensemble du site

Partenaires potentiels

C.B.N.M.C., O.N.F

Fiche-Action n°14

Objectifs

D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre

METTRE EN PLACE UN OUTIL DE SUIVI DES ACTIONS

Habitats et espèces concernés

Sans objet

Description

Il est important que l'opérateur dispose d'un outil lui permettant de garder la mémoire des actions mises en oeuvre. Un tableau de bord lui permettra d'améliorer les conditions de la gestion, d'évaluer les actions entreprises et de justifier leur mise en oeuvre. Il est également important de prendre en compte les actions non programmées mais dont la mise en oeuvre a été décidée en cours d'année. Elles doivent faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation comme les autres. Le tableau de bord est un outil qui facilitera l'évaluation, les facteurs à renseigner devront être choisis avec soin.

Action transversale : Réunir annuellement le COPIL

Localisation et surfaces concernées

Sans objet

Partenaires potentiels

Autres opérateurs Natura 2000

Fiche-Action n°15

Objectifs

- E1 - Identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats et/ou chartes
- E2 - Faire connaître les objectifs et les actions du Document d'objectifs auprès du grand public global du site
- D2- Réaliser des suivis d'habitats et espèce en lien avec les actions mise en oeuvre

REUNIR ANNUELLEMENT LE COMITE DE PILOTAGE

Habitats et espèces concernés

Sans objet

Description

Il s'agit de réunir les membres du Comité de pilotage au moins une fois par an, pour informer, décider et faire le point sur les questions d'actualité (contrats, charte Natura 2000, etc.).

Les principaux points à l'ordre du jour de cette réunion sont la présentation à l'instance de décision du bilan annuel d'activité et d'étudier ainsi que l'étude et la validation des actions prévues pour l'année suivante. Cette réunion pourra également faire intervenir des spécialistes selon les questions abordées et les décisions à prendre.

Cahier des charges

L'animateur doit rédiger et adresser les invitations à l'ensemble des membres du COPIL, réserver une salle et du matériel de projection, réaliser un support de présentation (tableau de bord, planning prévisionnel, etc.)

Localisation et surfaces concernées

Sans objet

Synthèse du Programme prévisionnel des actions

Code action	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	Total
Contrats Natura 2000 et Charte Natura 2000	?	?	?	?	?	?	?
Mettre en œuvre le programme d'action	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
COM 1							
panneau d'accueil			3 000				3 000
Bulletin d'information	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	9 000
Livret d'interprétation	1 500	3 000	-	-	-	-	4 500
COM 2							
Sensibilisé les acteurs touristiques			1 000			1 000	2 000
Sensibilisé propriétaires		1 500			1 500		3 000
Visite animée du site			600			600	1 200
Sensibilisation scolaires		500		500			1 000
SUIVI							
suisvis Asperulo-Fagetum				1 500			1 500
suisvis Buxbaumia viridis					500		500
suisvis divers (entomologie, avifaune, flore)	500	500	500	500	500	500	3 000
	5 500	9 000	8 600	6 000	6 000	5 600	40 700

11- ANNEXES D'AIDE A LA LECTURE

ANNEXE 2 : abréviations et acronymes

ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PSG : Plan simple de gestion
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 3 : glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de « raisons impératives d'intérêt public majeur » pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en « l'absence de solutions alternatives ». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, panonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

ANNEXE 4 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, sur-fréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation

241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce

490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, héliport	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		